

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 24/07/2024 BAC (à compter du 10/08/2024)

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé
2	LIBELLE DU POSTE : Médecin (urgentiste) itinérant
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 PROGRAMME R.H : 970 01 CODE POSTE : 2977 CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : ISLV - Subdivision déconcentrée des îles Sous-le-vent – Centre médical de BORA-BORA
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous la responsabilité du subdivisionnaire, le médecin exerce ses fonctions au centre médical (CM) de Bora-Bora où il est basé et partage l'activité avec trois autres praticiens. Il participe également, en fonction des besoins et jusqu'à 20% de son temps de travail annuel, à des missions de renfort au CM de Huahine, en cas d'absence de l'un des deux médecins. Le médecin assure la prise en charge de la santé de la population des îles dans lesquelles il est affecté en assurant la continuité des soins médicaux et préventifs. Il sera amené à assurer des astreintes selon le tableau de service des CM de Bora Bora et Huahine.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres : NOMBRES : Néant
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le subdivisionnaire santé des ISLV LIAISONS FONCTIONNELLES : - Liens avec le médecin responsable du CM de Huahine
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Poste informatique, connexion internet et adresse mail
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Disponibilité en cas d'itinérance programmée sur Huahine ; - Partage de l'astreinte H24 de service public à deux médecins sur l'île de Huahine et quatre médecins sur l'île de Bora-Bora ; - Isolement et insularité ; - Travaille en collaboration avec les différentes structures sanitaires de l'archipel, ainsi que le CHPF et l'hôpital d'Uturoa, le SAMU 15, les services de l'île, etc.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : Au CM de Bora-Bora où il est basé, comme au CM de Huahine où il est missionné temporairement : - Assurer des missions de médecine préventive, éducative et des consultations courantes pendant les heures ouvrables de service ; ✓ Consultation de protection maternelle et infantile ; ✓ Santé scolaire ; ✓ Prévention secondaire (suivi des maladies chroniques) ; ✓ Education pour la santé en milieu scolaire et associatif. - Assurer des missions de médecine curative pendant et hors heures ouvrables de service, selon le tableau des structures : ✓ Etablir un diagnostic et des prescriptions de traitement ou d'examen complémentaires ; ✓ Mettre à jour le dossier clinique des patients ; ✓ Appliquer et superviser l'application de protocoles médicaux et paramédicaux ; - Participer à la gestion des affaires administratives des structures de santé des îles où il est affecté temporairement.

14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer à la formation des agents.
----	---

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Médecin
16	SPECIALITE SOUHAITEE : - Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine générale ou qualification en médecine générale ; - DESC de médecine d'urgence ou capacité de médecine d'urgence (CAMU) ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin urgentiste sur le territoire français.

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Sens de responsabilité			X
	- Rigueur, organisation et méthode			X
	- Polyvalence			X
	- Disponibilité			X
	- Capacité de travail en équipe			X
	- Adaptabilité			X
	- Maîtrise des outils de bureautique		X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : - Urgences, Santé publique ; - Exercice en milieu insulaire.
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITEE DANS LE POSTE : 1 an (renouvelable)
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :